

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 13 (1925)
Heft: 2

Artikel: Le Général Baron Amey
Autor: D'Amman, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction : G. CORPATAUX

XIII^{me} Année

N^o 2

Mars-Avril 1925



LE GÉNÉRAL BARON AMEY

par ALFRED D'AMMAN

Dans l'article consacré par les *Archives héraldiques suisses*¹ au baron Amey, j'ai relaté qu'après avoir commencé sa carrière militaire dans les régiments suisses au service de France, il s'enrôla dans les armées de la République et fit la guerre aux Vendéens sous le général Moreau.

Je viens de trouver, dans une étude captivante, publiée par M. G. Lenôtre, dans la livraison du 15 septembre 1924 de la *Revue des deux Mondes*² des précisions sur le rôle qu'y joua le général Amey.

Après le désastre de la grande armée vendéenne, commandée par Stofflet et Larochejaquelein, Charette tenait encore la campagne dans l'Ouest. La Convention voulant en finir avec les brigands, vota, dans le décret fameux du 2 août 1793, que « les forêts et taillis de la Vendée seraient abattus, ses genêts incendiés, ses récoltes coupées, ses bestiaux saisis, les femmes et les enfants expulsés de leurs villages et conduits dans des régions éloignées ».

¹ Année 1923 p. 170-171.

² *Les colonnes infernales*, faisant partie d'un volume *Monsieur de Charette*, qui a paru vers la fin de l'année 1924 à la librairie Hachette : un vol. in-18, avec planches.

A l'exécution de ce plan barbare elle préposa le général Turreau, qu'elle nomma commandant en chef des armées de l'Ouest.

Le plan de campagne de Turreau fut celui-ci : « tout incendier, ne réserver que les points nécessaires à établir « les cantonnements propres à l'anéantissement des rebelles ». Le 19 janvier 1794, il mettait à l'ordre de l'armée l'organisation de douze *colonnes*, dès lors dites *infernales*, auxquelles il confiait l'exécution en masse des Vendéens. « Tous les « brigands qui seront trouvés les armes à la main ou con- « vaincus de les avoir prises seront passés au fil de la « baïonnette. On en agira de même avec les filles, femmes « et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seule- « ment suspectes ne seront pas épargnées, mais aucune « exécution ne pourra se faire sans que le général l'ait préa- « lablement ordonnée. Tous les villages, métairies, bois, « genêts, et généralement tout ce qui peut être brûlé sera « livré aux flammes ».

Treize communes seulement étaient exceptées, devant servir de cantonnement aux colonnes mobiles, treize communes sur l'immense territoire qui, limité au nord par la Loire, s'étend de la mer à Saumur et d'Angers à Niort.

Les colonnes étaient fortes de 1500 h. chacune ; elles étaient placées, deux par deux, sous les ordres d'un commandant. Les six commandants des douze colonnes qui allaient entreprendre cette répugnante campagne étaient tous des généraux de création révolutionnaire, tous avaient servi sous la monarchie. Trois d'entre eux, Cordier, Grignon et Moulin firent observer qu'il était inhumain de massacrer en masse les révoltés actifs et les autres, qu'on allait grossir ainsi de tous les fuyards l'armée de Charrette. Turreau ne voulut rien entendre, il assura que son plan avait reçu l'approbation du Comité du Salut public. En ceci, il mentait ; mais si le Comité n'approuva pas, il ne désapprouva pas non plus. Turreau lui avait écrit : « Si mes intentions sont « bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée sous

« quinze jours ni subsistances, ni armées, ni habitants
 « que ceux qui cachés dans le fond des forêts auront échappé
 « aux plus scrupuleuses perquisitions. »

Telle est la sinistre besogne à laquelle allait coopérer le général Amey ; il était le chef de la colonne de gauche de la brigade commandée par le général Grignon.

Les douze colonnes se mirent en marche le 20 janvier 1794. La colonne Grignon entra en Vendée par Bressuire ; au départ, ce général adressa à sa troupe cette proclamation : « Mes camarades, nous pénétrons dans le pays insur-
 « gé. Je vous donne l'ordre de livrer aux flammes tout ce
 « qui sera susceptible d'être brûlé, de passer au fil de la
 « baïonnette tout ce que vous rencontrerez d'habitants
 « sur votre passage. Je sais qu'il peut y avoir quelques
 « patriotes dans ce pays ; c'est égal, nous devons tout sa-
 « crifier. » Ce Grignon écrivait à Turreau, le général en chef :
 « Ce n'est qu'après Bressuire que nous commencerons les
 « feux de joie ». On suivait sa colonne autant à la trace des cadavres qu'à la lueur des feux qu'elle avait allumés. La colonne de Grignon poursuivit ses exploits en s'avancant vers la Basse-Vendée. Le 30 janvier, sa gauche, conduite par le général Amey, un Alsacien¹, futur baron de l'Empire et commandeur de la Légion d'honneur, est parvenue aux Essarts ; elle a brûlé sur la route toutes les métairies de la basse paroisse de Saint-Michel, Mont-Mercure qui est le point culminant de la Vendée ; à Saint-Paul-en-Pareds, elle a fusillé dans la cour du château un nombre considérable de femmes, de vieillards et d'enfants — soixante-quatorze, si la tradition locale n'est pas fautive. D'Ardelay, la brigade du lieutenant de Grignon (c'est-à-dire celle d'Amey) s'était dirigée vers les Quatre-Chemins, fouillant les maisons et les genêts, ramassant tout ce qu'elle trouvait de paysans, de femmes et d'enfants cachés dans

¹ Lenôtre a tiré cette origine erronée de la *Grande Encyclopédie* ; le général Amey, né à Schlestadt, était d'Albeuve ; voir son extrait de baptême dans l'article cité des *Archives héraldiques suisses*.

les broussailles, dans les landes, dans les boquetaux de la route. On poussa ce bétail humain jusqu'à Vendrennes où l'on obliqua vers le Parc-Soubise, grand château des comtes de Chabot. Arrivés dans la grande cour du château les brigands capturés, alignés sur deux rangs, servirent de cible à une fusillade qui en abattit, à bout portant, plus de deux cents. Plusieurs restaient encore debout, quand un officier cria « C'est assez ». Ils durent assister au dépouillement des cadavres, qu'on mit en tas et qu'on brûla sur un immense bûcher de fagots dans la cour du manoir.

Aux derniers jours de janvier, les deux colonnes commandées par Grignon se trouvaient réunies ; depuis Bressuire, elles avaient manœuvré séparément. Le 30, la jonction de tous les détachements s'opérait aux Essarts, Grignon pénétrait là sur le territoire de Charette. Le 2 février, cette division de deux colonnes fut attaquée et battue par les soldats de Charette ; une troisième colonne, venue à la rescousse, fut aussi culbutée. Trois mille paysans, à peine nourris, mal armés, manquant de cartouches, fourbus par vingt nuits passées dans les bois, sous la neige et le dégel, venaient de vaincre quatre mille cinq cents soldats, repus, bien fournis de munitions. Les vainqueurs trouvèrent sur leurs ennemis morts le fruit de dix jours de rapines ; il suffisait de secouer leurs habits pour en faire pleuvoir des pièces d'or.

Il est fâcheux, pour la mémoire du général Amey, qu'il ait participé à des exécutions si horribles. Lorsque, dans la séance du 12 juillet 1861 de la Société d'histoire du canton de Fribourg, Alexandre Daguët porta sur lui ce jugement : « tour à tour quittant et reprenant la cause « de la Révolution, celle de Napoléon, celle de Louis XVIII, « s'accommodant parfaitement à tous les régimes et mettant « toujours son épée au service du plus fort », il ne connaissait certainement pas les détails de cette terrifiante campagne dans la Vendée ; s'il les eût connus, il aurait peut-être augmenté encore la sévérité de son jugement.
